REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Jean-Noël GUILBERT, Gérard CASANOVA, Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN, Christophe RAUX, Eric LEGRAND, Loïc DE COURLON, Sophie GUYON.

Représentés (5) : Frédérique DYEVRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU, Eric FROMONT pouvoir à Muriel CARUHEL, Franck BEAUFILS pouvoir à Romain ANDRIEUX, Amandine BRENAND pouvoir à Michel PENHOUËT, Bérengère HENNACHE pouvoir à Ludivine MARGELY.

---

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2024 tenant compte des observations transmises.

3. Finances : approbation des comptes de gestion 2023 : budget principal et budgets annexes Service des eaux, Mouillages, Lotissement 3 (La Fossette), Lotissement de « La Petite Fossette »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve sans observation ou réserve les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets Service des eaux, Mouillages, Lotissement de La Fossette, Lotissement de La Petite Fossette ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Finances : vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat – Budget principal (Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

5. Finances : vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat – Budget Service des eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du service des eaux comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

6. Finances : vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat – Budget Mouillages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du budget Mouillages comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

7. Finances : vote du Compte Administratif et affectation du résultat - Budget Lotissement 3 (La Fossette)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du budget Lotissement 3 (La Fossette) comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

8. Finances : vote du Compte Administratif et affectation du résultat - Budget Lotissement La Petite Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du budget Lotissement La Petite Fossette comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

9. Finances : vote du Budget Primitif 2024 de la Commune de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre), adopte le Budget Primitif 2024 du budget principal de la Commune de Saint-Lunaire pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 776 000,00€	4 776 000,00€
Investissement	8 260 000,00€	8 260 000,00€
Total	**13 036 000,00€**	**13 036 000,00€**

10. Finances : vote du Budget Primitif 2024 du Service des eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 du service des eaux de Saint-Lunaire pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 030 000,00€	1 030 000,00€
Investissement	610 000,00€	610 000,00€
Total	**1 640 000,00€**	**1 640 000,00€**

11. Finances : Vote du Budget Primitif 2024 des Mouillages

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 des Mouillages de Saint-Lunaire pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 540,00€	42 540,00€
Investissement	56 000,00€	56 000,00€
Total	**98 540,00€**	**98 540,00€**

12. Finances : vote du Budget Primitif 2024 Lotissement 3 La Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 du Lotissement 3 (La Fossette) pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	286 120,84€	286 120,84€
Investissement	286 120,84€	286 120,84€
Total	**572 241,68**	**572241,68**

Approuve la couverture du déficit de 4 337,70€ par le Budget de la Commune ; Approuve la clôture du Budget du Lotissement3 (La Fossette) au 31 décembre 2024.

13. Finances : vote du Budget Primitif 2024 Lotissement de La Petite Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 du Lotissement La Petite Fossette pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	169 583,66€	169 583,66€
Investissement	169 583,66€	169 583,66€
Total	**339 167,32**	**339 167,32**

14. Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre); fixe les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,06 %
- Taxe d'habitation (TH) : 10,59%

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

15. Vote des tarifs facturés aux usagers du service des eaux de Saint-Lunaire à compter du 1er janvier 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1er janvier 2024 les tarifs facturés aux usagers du service des eaux de Saint-Lunaire ; Précise que ces tarifs continueront à s'appliquer les années suivantes tant qu'ils ne sont pas rapportés ou modifiés ; Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision.

16. Vote des subventions 2024 aux associations

Le conseil municipal, à la majorité (Michel Penhouët et Ludivine Margely n'ont pas pris part au vote), attribue au titre de l'exercice budgétaire 2024 les subventions arrêtées dans le tableau ci-annexé pour un total de 40 000€ ; Précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget 2024 ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Lunaire et l'association Bénévolat Côte d'Emeraude

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à conclure avec l'association BENEVOLAT COTE D'EMERAUDE ; Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

18. Reconduction en 2024 de la participation au financement de récupérateurs d'eau pour les particuliers

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la convention de participation au financement des récupérateurs d'eau pour les résidences du territoire communal ; Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 du Service des eaux ; Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision.

19. Règlement d'une succession : proposition d'achat de deux parcelles cadastrées section BB, numéros 3 et 4

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ACQUERIR les parcelles cadastrées BB 4 d'une superficie d'environ 873m² et BB 3 d'une superficie d'environ 175m² dans le cadre de la succession de Monsieur Collet Jean au prix de 1€ le m2 ; Précise que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la Ville ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

20. Achat d'un terrain cadastré AI 58 à Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AI numéro 58 (environ 1 ha, surface à parfaire suivant document d'arpentage du géomètre) auprès des co-indivisaires : Monsieur Jean-Patrick GUIBOUT, Monsieur Jacques GUIBOUT, Madame Elisabeth GUIBOUT épouse GEFFROY ; Précise que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la Ville ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

21. Aménagement de la rue de La Ville es Ruettes : attribution du marché de travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société EUROVIA d'un montant de 73 550,00€ HT, pour l'aménagement de la rue de La Ville es Ruettes depuis le carrefour avec le chemin de Barouillet sur une longueur de 440 mètres linéaires : mise en place d'une bordure le long de l'accotement et la réalisation d'une poutre de rive. Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22. Gestion des chats errants : renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les Petits Vagabonds » pour l'année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les petits vagabonds » ; Dit que cette convention prendra effet à sa signature et jusqu'au 30 décembre 2024 ; Dit que les crédits nécessaires pour l'identification des chats errants par tatouage ou puce électronique à la charge de la Commune seront inscrits au budget 2024 de la Commune.

23. Personnel : extension du régime des astreintes au policier municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une indemnité d'astreinte au policier municipal après service fait ; Fixe le montant d'indemnisation à 109.28 € par week-end dans la limite de deux week-ends par mois pour la période d'avril à septembre de cette année et des années à venir ; Précise que l'indemnisation suivra les évolutions réglementaires à venir ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

24. Accord de principe pour le renouvellement de la convention avec l'opérateur FREE pour l'occupation du château d'eau de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe au renouvellement de la convention avec l'opérateur FREE via la société CELLNEX ; Dit que la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'opérateur FREE via la société CELLNEX concerne l'occupation d'une surface d'environ 20 m^2 sur le château d'eau de Saint-Lunaire contre une redevance de 15 000,00€ révisée de 2% par an. Précise que cette convention sera présentée pour approbation au conseil municipal.

25. Questions diverses

<u>Information sur les décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal.</u>

2024-22 : renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille et Vilaine pour l'année 2024. Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 1 070,92 € TTC.
2024-23 : adhésion à l'Association Nationale des Élus des Littoraux pour l'année 2024. Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 500 € TTC.